

1. CRENEAUX PROPOSÉS:

Des créneaux sont proposés toute la semaine. Soit dans une activité toute l'année (Natation le lundi soir) soit plusieurs activités en fonction du calendrier le Mercredi après midi. Pour plus de détails, voir le site internet de l'UNSS

1.1 Chaque élève peut s'essayer à l'UNSS de la rentrée au 30 septembre de chaque année scolaire. Après cette date, chaque élève doit être licencié pour bénéficier de l'assurance de l'association.

2. CONDITION DE PARTICIPATION ET ADHÉSION:

L'adhésion à l'association rend accessible à tous les créneaux proposés sans obligation de présence.

2.1 **Le prix de l'adhésion est de 15 euros** pour toute l'année scolaire. Une prise en charge de l'adhésion peut être demandé au fond social collégien. Celle-ci est soumise à certaines conditions de revenus.

2.2 L'adhésion est valable jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.

2.3 Le certificat médical n'est pas obligatoire pour adhérer à l'association sportive.

2.4 la participation aux créneaux UNSS se fait sous la responsabilité de l'enseignant. De manière à ne pas perturber la présence de chacun, il est demandé d'avoir une tenue adaptée à chaque activité et que le comportement de chacun soit respectable en conformité avec le règlement intérieur du collège.

2.5 Chaque enseignant se réserve le droit de ne pas accepter un élève si ces conditions ne sont pas remplies.

3. CRENEAUX DU MERCREDI:

Il est proposé 2 activités différentes chaque mercredi : un pôle "plein air" et un pôle "district".

Le pôle "plein air" regroupe les activités : VTT, Bike&Run, kayak, escalade.

Le pôle "district" regroupe les rencontres entre les établissements scolaires du district : Football, basket, handball, Futsal, badminton.

3.1 Chaque élève devra s'inscrire dans un pôle pour un cycle de 3 ou 4 semaines défini à chaque rentrée de vacances. Il sera alors prioritaire dans les équipes ou dans le prêt de VTT.

3.2 Un élève qui débute dans un pôle (soit plein-air soit district) ne pourra changer qu'à la fin de chaque cycle toutes les 3 semaines.

3.3 Pour les déplacements à l'extérieur du district de LOUVIERS, une convocation sera donnée à chaque élève. Une heure de retour est estimée. **Il est de la charge des parents de venir récupérer leur enfant dès l'arrivée au collège.** L'enseignant ne sera plus responsable à partir de ce moment là.

3.4 Quand les rencontres où les entraînements se déroulent sur Val-de-Reuil, **les élèves sont libérés à partir du lieu de pratique dès la fin du créneau.** Cependant, un retour au collège par un enseignant sera toujours prévu pour les élèves qui le souhaitent.

3.5 Les élèves sont autorisés à se rendre sur le lieu de pratique **par leurs propres moyens sur Val de Reuil.**

4. PLEIN AIR:

4.1 Chaque élève désirant participer aux activités du plein-air doit être licencié et s'inscrire préalablement pour chaque cycle pour **RESERVER UN VTT** (toutes les 3 semaines).

4.2 Si un élève n'est pas inscrit, il n'est pas sûr de se voir attribuer un VTT s'ils sont tous réservés.

5. BUREAU DE L'ASSOCIATION:

5.1 A l'assemblée générale de chaque année sera élu un vice-président élève ainsi qu'un adjoint président-élève. Son rôle sera de faciliter le lien entre professeurs et adhérents élèves mais aussi de participer aux votes du bureau directeur.

6. CHALLENGE UNSS:

Pour récompenser les élèves les plus assidus au cours de l'année, ceux qui font partis des 20 premiers du classement pourront profiter d'une sortie sportive à la fin de l'année scolaire.

6.1 **LES POINTS:** chaque présence à un entraînement ou rencontre district rapporte 1 point. Les rencontres départementales rapportent 2 points et les rencontres académiques, 3 points. Un podium double les points rapportés. Régulièrement, le classement provisoire sera publié sur le blog de l'UNSS et dans la cours du collège.

6.2 une convocation sera donnée au 20 premiers pour la sortie, si une place se libère, le 21e sera convoqué....etc

6.3 L'équipe enseignante se réserve le droit de ne pas convoquer un élève dans le haut du classement, si celui-ci n'est pas digne de confiance au niveau de son attitude et de son comportement.

7. KAYAK:

Le kayak est proposé en fin d'année aux élèves qui le souhaitent pour 5 séances.

7.1 L'association UNSS inscrira (et payera) à chaque élève à une licence de Kayak pour la fin de l'année et donnera accès aux séances de Kayak à l'UNSS ainsi qu'aux créneaux du club.

7.2 De manière à ne pas prendre des places inutiles, il sera demandé un chèque de caution du prix de la licence (une vingtaine d'euros) de kayak à chaque élève qui veut s'inscrire, qui **sera rendu** à la fin du cycle **si l'élève ne présente aucune absence injustifiée**. Sinon il sera encaissé.

8. NATATION:

Deux créneaux sont proposés en Natation le lundi soir : **l'un pour les débutants, l'autre pour les plus débrouillés.**

8.1 Le rendez vous est donnée à l'entrée de la piscine, **5min avant l'heure du créneau**. Les élèves doivent avoir un comportement respectable pendant cette attente et dans les vestiaires sous peine d'être privé de la séance.

8.2 L'entrée dans la piscine et dans le bassin ne se fait qu'en présence de l'enseignant.

8.3 L'heure de fin de séance indique l'heure à laquelle les élèves sortent de l'eau. Prévoir 15minutes de plus pour la sortie de la structure.

8.4 A l'issue de la séance, les élèves sortiront seul de la piscine. Il sera de la responsabilité des parents de venir les chercher ou non. L'enseignant décline toute responsabilité dès que les élèves sont sortis de la structure de la piscine.

9 CRÉNEAU FUTSAL / SPORT COLLECTIF:

9.1 : Chaque lundi midi de 12h45 à 13h20, un créneau est animé autour des sports collectifs au gymnase Alphonse ALLAIS

9.2 : En semaine A, c'est un entraînement masculin, en semaine B, c'est un entraînement féminin